

REGLEMENT INTERIEUR

Poterie

Année 2025 - 2026

REGLES SPECIFIQUES POUR L'ATELIER POTERIE 2025-2026 en complément du règlement intérieur :

Terre

Seule la terre fournie par l'association doit être utilisée, l'utilisation d'autres terres pouvant entraîner des dégradations dans le four.

Matériel / Fournitures à apporter :

Adultes:

- un tablier
- un sac à votre nom pour ranger la terre.
- un carnet qui vous sera précieux pour noter vos réalisations, vos choix de terre et d'émaux tout au long de l'année.

Enfants:

- un tablier, blouse ou tee-shirt

Cuisson des pièces

L'utilisation du four et la cuisson des pièces sont réservées aux personnes inscrites pour l'année à l'activité poterie et ayant réalisé leurs pièces pendant les séances prévues à cet effet.

- Les pièces fabriquées lors des séances sont cuites et facturées 2 euros le kilo.